

Permanences assurées au Complexe pour les inscriptions :

Les mercredis : 30/08 (09h00-12h00), 06/09&13/09 (09h00-11h30 et 13h00/20h00) - **Les mardis :** 05/09 & 12/09 (17h30/19h45) - **Les vendredis :** 08/09 et 15/09 (17h30/21h00) - **Les samedis :** 02/09 (09h00-12h00) & 09/09 (09h30/10h30)

Inscriptions après le vendredi 15/09 : prendre rendez-vous aux interours, par tél 0624490356 ou par mail anthonydangre@jcsainghin.com

Merci de bien vouloir privilégier les séances des 30/08 et 02/09, où nos bénévoles se mobilisent et présenteront un stand kimonos

Pour l'inscription, se munir impérativement :

- **d'un certificat médical papier** qui restera au club, avec la mention précise suivante : **"non contre-indication à la pratique du judo (ou jujitsu) en compétition"** (mention obligatoire sur le passeport pour les rencontres officielles), valable 1 an (le club reste sur l'ancien système) (compétiteurs, pensez aussi à votre certificat sur votre passeport !)
- **du règlement de la cotisation** (possibilité de payer en **4** fois, remise de 4 chèques datés du jour de l'inscription), encaissement ¼ à l'inscription, ¼ en novembre, ¼ en janvier, le solde en mars ; Coupons Sport, Chèques Vacances ANCV (Chèques Loisirs CAF non acceptés), **Si vous avez besoin d'un reçu, le demander à l'inscription svp**
- **d'une photo**, pour tout adhérent du babyjudo aux Minipoussins (ou par mail).

La cotisation comprend :

- l'adhésion au JCS,
- la licence/assurance FFJDA (37€ intégralement reversés à la FFJDA),
- les cours encadrés par des professeurs diplômés ou en formation,
- l'écusson du club pour tout nouveau licencié sauf kimono logoté (**merci de conserver l'ancien écusson en cas de changement de judogi**),
- la ou les nouvelles ceintures obtenues durant la saison,

Attention, prévoir 10 € pour le passeport pour les jeunes souhaitant participer aux championnats

Les cotisations sont dégressives avec le nombre de personnes d'une même famille (si même foyer / même adresse) :

- 2^{ème} inscrit: -20% sur la cotisation de base,
- 3^{ème} inscrit: -30% sur la cotisation de base,
- 4^{ème} inscrit: -40% sur la cotisation de base,
- 5^{ème} et suivant : -40% sur la cotisation de base.

Ces remises s'appliquent sur les cotisations les moins élevées, par ordre décroissant. **Elles ne s'appliquent que sur la partie hors-licence.**



**JUDO CLUB
SAINGHIN EN MELANTOIS**
Depuis 1975

柔道 **Judo - Jujitsu - Taïso** 柔術
Saison 2017/2018

Judo Club Sainghin en Mélançois

DOJO, Complexe Sportif, rue du Stade
59262 Sainghin en Mélançois

☎ 06.24.49.03.56

anthonydangre@jcsainghin.com

<http://www.jcsainghin.com/>

Version 20/09/17



Cours et entraînements au club saison 2017/2018 (hors vacances *4)

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				09h15/10h00 Babyfamille 2014 Isabelle
				10h00-11h30 Taïso ouvert au Judo et Jujitsu Adultes 2003 & avant Isabelle
	13h30-14h30 Mini-Poussins 2 2010 Kévin			13h30-14h30 Judo Adultes débutants & retraités Kévin
	14h30-15h30 Mini-Poussins 1 2011 Kévin			14h30-16h00 Judo Adultes compétition et prépa CN Individualisation Kévin
	15h30-16h30 Baby 2 2012 Kévin			
	16h30-17h15 Baby 1 2013 Florine			
	17h15-18h15 Poussins (technique) 2008/2009 Florine			
18h00-19h15 Benjamins Minimes *2 (Randori) 2004/2007 Anthony	18h15-19h30 Benjamins Minimes *2 (Technique) 2004/2007 Anthony		18h00-19h00 Poussins (Randori et chutes) 2008/2009 Anthony	
19h15-20h45 Judo compétition A partir de Cadets *2 2003 & avant Anthony	19h30-21h00 Judo A partir de Cadets *2 2003 & avant Anthony		19h00-20h30 Judo A partir de Cadets *2 2003 & avant Anthony	
<i>*1 Changement de certaines catégories officielles au 01/01/18</i>	<i>*2 sauf certains Minimes, sur décision exceptionnelle de l'enseignant, selon niveau ou gabarit</i>		20h30-22h00 Jujitsu A partir de Cadets *2 2003 & avant Christian	

Equipe d'enseignement au 01/09/2017 :

Anthony DANGRE (Directeur Sportif), Kévin FACON, Florine TOUQUET, Isabelle CADIÈRE et Christian DILLY ; aides-enseignants en formation : Stéphanie HAU, Tristan GAGNEUX, Louis SCHOREEL, Simon ZUCCHIATTI

Grille de cotisations saison 2017/2018 (licence comprise *3) :

Section	Jours	Né(e) en	Catégorie *1	Tarif
Babyjudo	MER	2014 2013	Baby Famille Baby Judo 1 (0.75h)	140.00 €
	MER	2012	Baby Judo 2 (1h)	142.00 €
Judo Jeunes	MER	2010 - 2011	Mini-poussins 1 ou 2 (1h)	142.00 €
	MER/VEN	2008 - 2009	Poussins (2h)	152.00 €
	MAR/MER MAR/MER	2007 - 2006 2005 - 2004	Benjamins Minimes *2 (2.5h)	157.00 €
Adultes Taïso	SAM	2003 & avant	Cadets/Juniors/Seniors *2 (1.5h)	147.00 €
Adultes Jujitsu	VEN	2003 & avant	Cadets/Juniors/Seniors *2 (1.5h)	147.00 €
Adultes Judo débutants	SAM	2003 & avant	Cadets Juniors Seniors*2 (1h)	142.00 €
Adultes Judo	MER/VEN	2003 & avant	Cadets Juniors Seniors *2 (3h)	162.00 €
Prépa CN	MER/VEN/ SAM	2003 & avant	Cadets Juniors Seniors *2 (4.5h)	177.00 €
Compét.	MAR/MER/ VEN/SAM	2003 & avant	Cadets Juniors Seniors *2 (6h)	192.00 €

*1 Changement de certaines catégories officielles au 01/01/18

*2 Sauf certains Minimes, sur décision exceptionnelle de l'enseignant, selon niveau ou gabarit

*3 Tarif des extérieurs 30 €/trimestre à régler en début de trimestre (photocopie de la licence et preuve du certificat médical pour le 1^{er} cours)

*4 En période de vacances scolaires, seuls les cours adultes du mardi et du vendredi soirs sont maintenus (parfois regroupés Judo/Jujitsu le vendredi), les cours du samedi uniquement le 1^{er} samedi des vacances)

Rentrée et conditions nécessaires pour monter sur le tapis

- Judo Benjamins/Minimes et Adultes compétition : *mardi 5/09*
- Babyjudo, Minipoussins, Poussins et Adultes : *mercredi 06/09*
- Jujitsu Adultes : *vendredi 08/09*
- Taïso et Judo adultes débutants : *samedi 09/09*
- Babyfamille : *samedi 07/10*

Attention, les places sont limitées dans les cours des plus jeunes !

Baby judo 1 ^{ère} année :	25 maximum
Baby judo 2 ^{ème} année :	25 maximum
Mini-poussins 1 ^{ère} année :	30 maximum
Mini-poussins 2 ^{ème} année :	35 maximum

Pour monter sur le tapis, même pour un essai, 3 conditions nécessaires : **certificat médical *1 valide, signature du formulaire de licence *2 et un règlement minimum de 37 € à l'ordre du JCS.**

**1 Attention : aucune tolérance en cas d'absence de certificat médical à jour, pour rappel, un certificat médical est valable une année ! Pas de certificat = pas de tatami !*

**2 Attention : le formulaire de licence-assurance doit impérativement être signé par l'un des parents, ou le tuteur légal, avant la première séance ! (Il vous sera donné au club)*

Pour plus d'information, n'hésitez pas consulter notre site Internet :